



MEMBER
ORGANIZATIONS

ORGANISATIONS
MEMBRES

Atlantic Independent
Theatre Exhibitors'
Association

•

Atlantic
Motion Picture
Theatre Exhibitors
Association

•

Associations des
Propriétaires de
Cinéma et de
Ciné-parcs
du Québec Inc.

•

Motion Picture
Theatres
Association
Of Ontario

•

Motion Picture
Theatre
Association
Of Manitoba

•

Motion Picture
Theatre
Association
Of Saskatchewan

•

Motion Picture
Theatre
Association
Of Alberta

•

Motion Picture
Theatre
Association Of
British Columbia



Programme de récompense pour l'identification d'enregistrement par caméscope

Instructions

Le programme anti-enregistrement par caméscope de l'association canadienne des distributeurs de films (CMPDA) et de l'association des propriétaires de cinémas du Canada (MPTAC) offre des récompenses POUVANT ATTEINDRE 500 \$ aux employés de cinéma ayant identifié, dans des cas appropriés, des clients en train d'enregistrer illégalement un film. Le montant réel de la récompense sera déterminé à la discrétion de l'association canadienne des distributeurs de films – l'organisation fournissant les fonds pour les récompenses.

Pour qu'une récompense soit remise, cinq mesures doivent avoir été prises :

- (1) Identification d'une personne se servant d'un caméscope ou de tout autre dispositif d'enregistrement pour copier un film dans un cinéma;
- (2) Notification immédiate à la police;
- (3) Arrêt du caméscope;
- (4) Dépôt d'un rapport de police; et
- (5) Contact du numéro d'urgence anti-enregistrement dans les 24 heures suivant l'incident (1-800-371-9884).

L'employé de cinéma qui identifie la personne se servant d'un dispositif d'enregistrement est la personne admissible à la récompense, bien qu'il est probable que cet employé travaille pour la gérance du cinéma, la sécurité du cinéma et /ou la police locale pour effectuer les quatre autres actions requises (**veuillez vous référer à la description de la politique sur le programme de récompenses figurant en pièce jointe, y compris les mesures que les employés du cinéma doivent prendre lorsqu'ils prennent conscience d'un enregistrement de film.**)

Le gérant de votre cinéma doit appuyer la demande et la signer, en plus de votre signature.

Pour soumettre une demande, veuillez remplir le formulaire figurant en pièce jointe. Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par courrier (aucune copie par télécopieur ne sera acceptée), à :

Anti-camcording Reward Program
Motion Picture Theatre Associations of Canada
304 – 1240 Bay Street
Toronto, Ontario
M5R 2A7

Pour plus de renseignements sur le programme de récompenses, veuillez contacter l'association des propriétaires de cinémas du Canada (MPTAC) au (416) 969-7057.